

# **Enquête publique sur la demande de modification d'un permis de construire en cours de validité pour le projet de centrale photovoltaïque de Goussaincourt Bois Communal sur le territoire de la commune de GOUSSAINCOURT**

## **Procès-verbal de synthèse**

L'enquête publique s'est déroulée sans incident du 10 février au 13 mars 2021, en mairie de Goussaincourt.

Les cinq permanences ont reçu 4 visiteurs, qui ont porté 5 rubriques au registre d'enquête, car l'un d'eux est venu 2 fois.

Il n'y a pas eu de remarque envoyée par voie numérique.

L'ensemble est résumé dans le tableau ci-joint.

Conformément à l'article R-123-18 du Code de l'Environnement, la société EUROCAPE NEW ENERGY doit me communiquer en retour, et avant 15 jours (soit avant le 28 mars), ses observations relatives aux remarques de la population, qui seront jointes au rapport d'enquête, avec les éventuels compléments d'information qu'elle jugera utiles au dossier.

Fait à Bar-Le-Duc le 14/03/2021,

le commissaire enquêteur,



Marguerite-Marie POIRIER

A	B	C	D
NCM/ prénom du visiteur	Inscription au registre	Remarques du CE	Réponses d'EUROCAPE New Energy
<p>1</p> <p>inscriptions n° 1 et n° 5, avec lettre</p> <p>M. Yves PARANT, adjudicataire de la chasse dans laquelle s'inscrit le site de la centrale.</p> <p>Venu le premier jour pour exprimer son avis, et le dernier jour pour remettre un document écrit le résumant.</p>	<p>se plaint:</p> <p>-1) de la diminution du gibier, gêné par les installations,</p> <p>-2) du bruit et des passages de camions sur le territoire communal,</p> <p>-3) de la faible rémunération des terrains qu'il loue à EUROCAPE pour la centrale de Goussaincourt Nord. Désire être indemnisé pour ces préjudices.</p>	<p>Cet habitant de Goussaincourt a été à l'initiative de la centrale solaire (en faisant venir la première entreprise qui cherchait un site pour implanter une centrale PV). C'est sur ses parcelles que s'est implantée la 1° centrale.</p> <p>-1) La centrale occupera in fine environ 50 ha, dans une chasse qui en regroupe 400 sur 3 villages.</p> <p>-Notons que la diminution du gibier avait été anticipée par la commune de Goussaincourt qui, en 2012, avait abaissé le loyer de cette chasse de 13 à 10€/ha.</p> <p>Un dédommagement de 2000€/an semblerait juste à ce responsable de chasse.</p> <p>-2) Les nuisances du chantier sur la vie du village dureront le temps des travaux. Sans être fréquentes, elles sont réelles lors de certaines phases du chantier, mais l'essentiel des déplacements d'engins est réalisé par le chemin qui prend accès sur la D 966 et ne passe pas dans le village de Goussaincourt.</p> <p>-3) Le revenu agricole des terres de M.PARANT était compris entre 120€ et 150€ avant la centrale. Il est de 1500€/an actuellement. Mais ce prix qu'il a négocié en début de projet lui semble maintenant insuffisant, alors que d'autres propriétaires ont négocié un loyer plus élevé (la commune, par exemple, a obtenu un loyer de 3700€, et les centrales alentour fournissent des loyers entre 2500 et 4500€). Il désirerait un loyer revalorisé. M.PARANT se plaint de dommages dont il a lui-même initié la cause, disant: "Je ne me suis pas rendu compte."</p>	<p>Réponses d'EUROCAPE New Energy</p>
<p>2</p>			

A	B	C	D
<p>inscription n°2 <b>M. Gérard MILLOT</b></p> <p>3</p>	<p>Juge ce projet "très beau" et utile aux "finances de la commune"</p>	<p>On comprend bien que les habitants et cet élu au conseil municipal soient contents de la ressource nouvelle que ce projet procure à leur village.</p>	
<p>inscription n° 3 <b>M. Francis PROFIT</b></p> <p>4</p>	<p>Juge ce projet bon sur les plans écologique et financier, mais regrette que les panneaux soient de fabrication chinoise</p>	<p>Même remarque. Ne pas pouvoir installer de panneaux français est effectivement regrettable.</p>	
<p>inscription n° 4 <b>M. Sébastien TRAMBLOY,</b> agriculteur dans le village voisin de Brixey-aux Chanoines, et berger ayant contracté avec EUROCAPE pour mise à disposition de la pâture des 3 centrales pour ses moutons.</p> <p>5</p>	<p>se déclare d'accord avec ce projet, -qui crée de l'énergie renouvelable et valorise des surfaces de friches au profit de l'alimentation ovine. Cela permet de compenser en partie les pertes fourragères dûes aux changements climatiques des dernières années.</p>	<p>Le projet de pâturage, arrivé assez tard dans la genèse des trois centrales, est profitable à cet agriculteur, qui va y gagner plus de 40 ha de prairies à paître, à une époque où la multiplication des épisodes de sécheresse amenuise la production d'herbe nécessaire aux élevages. De plus, si les sols des 2 premières centrales étaient déjà cultivés, celle de Goussaincourt Bois Communal était majoritairement constituée de friches, après l'abandon et la coupe, en 2012, des résineux plantés sans grand succès au sud de la parcelle retenue. Il s'agit donc d'un gain net de surface herbagère, qui suppose d'ailleurs un travail de préparation du sol pour y semer de l'herbe. Enfin, la conduite de ces pâturages en agriculture biologique représente un gain environnemental certain, notamment pour les eaux de ce bassin versant de la Meuse.</p>	